

### **OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)**

---

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Mettre en place le comité social et économique (CSE)
- Organiser les élections

### **OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION**

---

Connaître la composition d'un CSE et son articulation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Définir le contenu d'un protocole pré-électoral et mettre en place les différents moyens de vote.

Superviser le processus du scrutin, avec dépouillement et proclamation des résultats.

Sécuriser ses pratiques dans le contexte de transition entre ancienne et nouvelle instance.

### **PUBLIC**

---

DRH, responsable ou collaborateur en charge des relations sociales

### **PRÉREQUIS**

---

Personne majeure et francophone.

### **MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

---

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

### **LIEU DE FORMATION**

---

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

---

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

### **CONTACTS**

---

Téléphone : 03 87 39 46 66

Mail : [formationcontinue@moselle.cci.fr](mailto:formationcontinue@moselle.cci.fr)

Web : [www.cciformation.org](http://www.cciformation.org)

### **ACCESSIBILITE**

---



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.

Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

## **PROGRAMME**

---

### **Le CSE : organiser les élections avec le nouveau calendrier électoral**

Composition et caractéristiques du CSE.

Articulation avec la CSSCT.

Identifier les risques de contentieux électoral.

La période de transition entre IRP avant les ordonnances et la mise en place du CSE.

Les différents cas selon la taille et la diversité des établissements des entreprises.

Conséquences sur les mandats en cours.

### **Organiser le processus des élections professionnelles**

Calculer les effectifs et anticiper en amont des élections.

Préparer le protocole pré-électoral calendrier des élections.

### **Négocier le protocole d'accord pré-électoral (PAP)**

Identifier les organisations syndicales participantes et les convoquer.

Règles et conditions de validité des différentes clauses de l'accord pré-électoral.

Validation des listes électorales.

Détermination du nombre de collèges électoraux et répartition des sièges à pourvoir par collège.

Règles et modalités à respecter. Conditions d'organisation du vote.

Vote par correspondance et vote électronique.

### **Superviser le déroulement de l'élection**

Déroulement et contrôle du scrutin.

Dépouillement et calcul des résultats. Personnes habilitées à dépouiller.

Attribution des sièges.

Proclamation des résultats, rédaction du procès-verbal.

Calculer la représentativité syndicale et identifier les futurs délégués syndicaux.

Cas de contentieux des élections et rôle de l'inspecteur du travail.

### **Mettre en place le CSE**

Prise de fonction des nouveaux élus.

Impact et gestion de la fin anticipée des mandats.

Gérer l'impact des nouveaux mandats sur la situation des élus.

Organiser la première réunion du CSE et procéder à l'élection du secrétaire du CSE.

## **SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS**

---

*Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.*

*Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)*

## **DATES Site de Metz (autre sur demande)**

---

**Nous consulter**

## **DISPOSITIONS PRATIQUES**

---

Effectif maximum : **8 participants**

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

---

*Formation obligatoire des membres CSE et CSSCT.*